

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2019

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL, Dominique STOHR et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire ; Mme Béatrice HOELTZEL Maire Délégué, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Éric HUBERT, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER, Anne ZYTO.

Membres absents excusés : Madame Isabelle MULLER donne procuration à Madame Béatrice HOELTZEL

Membres absents : Mme Céline GEFFROY

Secrétaire de séance : Mme Adeline GORSY, Directrice Générale des Services.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 06 novembre 2019 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le mercredi 30 octobre 2019, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 octobre 2019
- Réunions, rencontres et manifestations

2. ETUDE DU RECENSEMENT DES BESOINS DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

- La vie associative et son fonctionnement
- Les pratiques sportives et culturelles
- Le stockage
- Bilan

3. ADMINISTRATION GENERALE

- Maison France Service
- Dispositif de recueillement des cartes nationales d'identité et des passeports

4. ANIMATIONS DE NOËL

- Fixation des horaires et tarifs de la patinoire
- Gestion de la patinoire

5. AFFAIRES FINANCIERES

- Décision modificative du budget communal n°2

6. RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste de vacataire

7. URBANISME

- Lotissement « rue de la Bergerie »
- Projet Funfrock
- Mandat de vente de l'écoquartier pour HSBE
- Mise en concurrence pour l'aménagement du square du Froeschwillerbach
- DIA

8. DIVERS

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

Les points suivants seraient à ajouter à l'ordre du jour :

- Points à ajouter à l'ordre du jour

Affaires financières :

- Mandat spécial participation au salon des Maires 2019

Urbanisme :

- Terrain à l'arrière des Jardins de la Saline
- Modification de destination du local au 36, rue du Docteur Deutsch
- Projet rue de la source
- Prolongement du lotissement à Hohwiller

Divers :

- Demande de mise en place d'un compost public
- Courrier de l'association Elsass Rallye Raid
- Compteurs communiquant GAZ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sur proposition du Maire **APPROUVE** la modification de l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 octobre 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte-rendu du 02 octobre 2019

- Réunions, rencontres et manifestations

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 02 octobre**

03.10.2019

- Comité Directeur de l'OTI : installation et élection du comité, vice-président Christian Klipfel
- Réunion de concertation dans le cadre de la révision du SCOTAN à La Saline, peu de monde à la suite d'une communication insuffisante

05.10.2019 et 06.10.2019

- Portes ouvertes des entreprises HEIBY et VULCO

07.10.2019

- Signature de l'acte de vente du terrain LECLERC, la construction continue malgré la fragilisation du terrain en amont qui a entraîné la fermeture de la bretelle d'accès de l'échangeur en venant de Wissembourg.

08.10.2019

- Entrevue avec les propriétaires du local de l'ancien magasin BEAUTY LINE

10.10.2019

- Exercice intrusion à l'école élémentaire
- Déplacement sur le terrain Bergerie avec BEREST
- Entrevue avec l'agence immobilière LA FOURMI concernant le terrain anciennement Sturm
- Réunion de la commission Noël à la comcom

11.10.2019

- Exercice intrusion à l'école maternelle

12.10.2019

- Les matinales de l'Alsace du Nord consacrées à la santé

13.10.2019

- Inauguration G'SUNDER VRAC

14.10.2019

- Comité de pilotage jeunesse
- Commission urbanisme

15.10.2019

- Rencontre avec le propriétaire de l'immeuble qui abrite actuellement le notariat : il a fait une ouverture avec possibilité d'accepter une vente de la propriété.

16.10.2019

- Entrevue avec le lieutenant Kaetzel
- Festival VOOLP à la médiathèque
- Rencontre entre PERSPECTIVE et les investisseurs potentiels pour l'opération « Funfrock » ; réunion productive, et une adhésion des investisseurs potentiels face au projet et à la construction du projet au cas par cas pour l'aménagement intérieur.

17.10.2019

- Cérémonie du Souvenir Français au Geisberg pour les 110 ans de l'inauguration du monument
- Bureau du PETR

18.10.2019

- Assemblée générale de l'amicale des maires

19.10.2019

- Entrevue avec « Elsass Rally Raid » : demande de subvention pour un raid en Europe centrale

22.10.2019

- Signature du POCE entre la région et l'Alsace du Nord : dans ce document de stratégie du développement économique du territoire la géothermie profonde figure en bonne place
- Comité Directeur de l'OTI

23.10.2019

- Rencontre avec OK FORM concernant le développement de l'entreprise

24.10.2019

- Rencontre avec les pasteurs LENZ et MERCKLING concernant le presbytère protestant de Soultz-sous-Forêts, et sa place dans une nouvelle configuration suite au départ du Pasteur Krebs le 1^{er} janvier ; à noter que son pot de départ aura lieu le 29/12.
- Inauguration du festival points de croix
- AG du tennis-club

25.10.2019

- Rencontre avec Marc SCHARRENBARGER : relocalisation de son activité à la suite de la vente du bâtiment où il exploite actuellement son commerce

27.10.2019

- Deuxième cyclo-cross de Soultz-sous-Forêts

28.10.2019

- Travaux sur la conduite principale d'approvisionnement de l'eau venant de Neuhaeusel à la suite des désordres sur la bretelle de l'échangeur de la RD263

29.10.2019

- Commission urbanisme

30.10.2019

- Réunion Maison France services à la sous-préfecture, modalité de mise en place
-

31.10.2019

- Manifestation Halloween : partenariat entre l'animation jeunesse de l'Outre-Foêt, le relais culturel La Saline et le HBCSK

04.11.2019

- CAO sur le groupement d'achat assurances

05.11.2019

- Comité de pilotage géothermie : la question du prix de rachat de l'électricité conditionne la création des trois nouvelles centrales en projet
- Commission sports et associations

POINT 2 : ETUDE DU RECENSEMENT DES BESOINS DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

Parmi les **53 questionnaires diffusés jusqu'à la fin septembre 2019, 31** ont été retournés, soit environ **60% de participation** à l'enquête malgré les relances.

Le questionnaire aborde 3 axes majeurs du fonctionnement des associations de Soultz-sous-Forêts :

- *La vie associative et son fonctionnement*
- *La pratique des activités associatives, sportives ou culturelles*
- *Le stockage*

Cette analyse va permettre d'établir un cahier des charges conformes aux attentes afin de solliciter l'assistance d'un cabinet de conseil en stratégie d'équipements sportifs.

En conclusion de la présentation le maire a esquissé les grandes étapes d'un plan de rénovation et de développement des infrastructures sportives et associatives :

A court terme

- Plan d'amélioration de l'existant tout en s'inscrivant dans la vision globale
- Travailler notamment à une solution de stockage transitoire mais structurée : proposition de la commission d'un ensemble de conteneurs

A moyen terme (1 mandat) :

- Investir dans les infrastructures dédiées aux pratiques sportives :
 - o Pôle municipal (football, gymnase, écoles)
 - o Pôle complexe sportif (2e hall, collège, sapeurs-pompiers)
 - o La question du quillier et des activités de salle (danse, yoga, gym à l'envers)

A long terme (au-delà du prochain mandat) :

- Maison de la musique versus maison des associations

Ce plan devra être mené avec les grandes collectivités, et en particulier le département au titre du soutien de cette collectivité aux projets structurants :

- Ecrire une première esquisse
- Rédiger un courrier à l'attention du Président du Conseil Départemental pour l'inscription de ce projet dans un éventuel fond d'attractivité.

Le conseil municipal valide les perspectives décrites ci-dessus.

POINT 3 : ADMINISTRATION GENERALE

- Maison France Service

Une réunion d'échange a eu lieu avec Mme la Sous-préfète de Haguenau-Wissembourg et Monsieur le Sous-Préfet de Saverne.

La candidature de la ville, pour la création d'une Maison France Service (MFS) a bien été prise en compte. Cependant, actuellement, il y a uniquement 12 « Maison de Service au Public » qui sont prises en compte pour la labélisation au 1^{er} janvier 2020.

Une autre vague de candidature va avoir lieu pour l'année 2021, la commune pourra à ce moment-là être labélisée si elle répond à l'ensemble des critères.

Il a été demandé de créer un dossier de candidature complet, à savoir, avec des devis, un projet précis concernant les services et leurs fonctionnements. Ce dernier est à transmettre en Sous-Préfecture dans les meilleurs délais.

Une information importante a été communiquée concernant le fonctionnement de la MFS, il est possible de concevoir une Maison France Service bi-pôle. Monsieur le Sous-Préfet de Saverne, l'a proposé sur son territoire.

Il est envisageable pour la commune, d'opter pour un bi-pôle, avec la commune de Betschdorf en créant une MFS commune, ce projet permettra de renforcer la volonté de créer le bi-pôle Soultz-Betschdorf projeté dans le SCOTAN.

Le renforcement des services et du maillage avec la MFS bi-pôle est un atout indéniable pour être présent dans le territoire Nord en termes de service, et d'accroître notre capacité d'offre.

M. le Maire annonce qu'il a été contacté par la directrice de la DGRFIP et qu'un rendez-vous est programmé le 25 novembre. Elle souhaite qu'un point d'accès trésorerie soit établi à Soultz avec un accueil au public et un conseiller aux collectivités territoriales.

- Dispositif de recueillement des cartes nationales d'identité et des passeports

Les services de l'Etat seraient susceptibles de doter le département du Bas-Rhin d'un dispositif supplémentaire de recueillement des cartes nationales d'identité et des passeports (DR).

La direction de la Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg, a proposé à la commune de prendre en charge ce nouveau dispositif au sein des locaux communaux, pour permettre un meilleur maillage des services au sein du territoire de l'Alsace du Nord.

La mise en place du dispositif est entièrement financée par l'Etat, qui dote la commune d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 euros pour l'installation (ordinateur, bureau etc...).

Des subventions sont également accordées d'année en année pour le fonctionnement du dispositif à hauteur de 8 580€ par an et par DR en fonctionnement dans la commune au 1er janvier de l'année en cours.

Une majoration de 3 550€ est attribuée pour chaque DR ayant enregistré plus de 1 875€ de demandes de CNI et passeports au cours de l'année précédente, soit pour 12 130€ par an pour une commune ayant une activité soutenue.

Pour pouvoir accueillir aux mieux les habitants de la commune, et des communes voisines, notamment pour les passeports, il est proposé d'installer le bureau dans l'actuel « salle des adjoints ». Ce bureau correspond au mieux aux besoins des usagers et permet un espace de discrétion suffisant, tout en gardant le lien avec les autres services de la ville. L'accessibilité aux PMR pourra s'opérer via l'ascenseur situé dans le sas du pôle des services.

Une recommandation des services de l'Etat est portée à notre connaissance, concernant l'amplitude horaire nécessaire pour rendre le dispositif optimal, et ils suggèrent une ouverture durant la pause méridienne.

Monsieur le Maire a répondu favorablement à la demande des services de la Sous-Préfecture, l'attribution du DR va être décidé au niveau des services étatiques dans les prochaines semaines.

POINT 4 : ANIMATIONS DE NOËL

- Fixation des horaires et tarifs de la patinoire

Pour assurer un fonctionnement des plus optimal de la patinoire, il est proposé au conseil municipal, dans un premier temps de définir les horaires comme suit :

Mercredi de 14h00 à 17h00

Vendredi de 16h00 à 19h00

Samedi de 16h00 à 19h00

Dimanche de 14H00 à 19H00

Il sera possible d'ajuster les horaires en fonction de l'affluence et proposer des plages d'ouverture plus larges.

Dans un second temps, il est proposé au conseil municipal, d'appliquer le tarif suivant :

2 euros pour une durée maximum de 30 minutes, avec la location des patins. Une horloge sera installée à proximité de la patinoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE les horaires d'ouverture de la patinoire comme suit :

Mercredi de 14h00 à 17h00

Vendredi de 16h00 à 19h00

Samedi de 16h00 à 19h00

Dimanche de 14H00 à 19H00

VALIDE le tarif de la patinoire comme suit :

2 euros pour une durée maximum de 30 minutes, avec la location des patins

- Gestion de la patinoire

La patinoire sera installée sous le Forum, et en fonction à compter du 29/11/2019. Trois chalets de Noël seront disposés à l'avant côté Saline pour la gestion des entrées payantes et des patins. Seuls les patins fournis seront utilisables dans la mesure où il s'agit d'une patinoire synthétique, et donc uniquement accessible avec des patins adéquats.

Une extension de la régie de la Saline est prévue pour assurer un fond de caisse, l'encaissement des entrées et le dépôt en trésorerie. Cette dernière sera gérée par deux vacataires qui travailleront sous forme de roulement à la caisse.

Une personne supplémentaire pourra être présente pour la surveillance de la patinoire, notamment lors des périodes d'ouverture du marché de Noël.

Pour la gestion du temps d'utilisation de la patinoire, ce dernier étant limité à 30 maximum, aucun dispositif de différenciation des usagers n'est prévu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE la gestion de la patinoire comme décrite ci-dessus

POINT 5 : AFFAIRES FINANCIERES

- Décision modificative du budget communal n°2

Mouvement de crédits vers le chapitre 012 « charges de personnel » :

Au regard des dépenses engagées à ce jour et à prévoir au titre des charges de personnel, il apparaît que les crédits inscrits au budget 2019 seront insuffisants en l'état. Ceci s'explique notamment par les mouvements de personnel (professeur de musique, agent d'entretien, apprenti etc...), l'évolution de la grille indiciaire des ATSEM, des différents cas de maladie et des heures supplémentaires. De plus l'estimation du reversement du prélèvement à la source n'a pu être au plus juste, du fait de sa mise en œuvre au 1/01/19.

Au total, les crédits supplémentaires nécessaires ont été estimés à 20 000.00€. Les mouvements suivants sont ainsi proposés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
012 – charges de personnel		20 000.00€
011 - 6156 Maintenance	7 000.00€	
66 – 66111 Intérêts réglés à l'échéance	10 000.00€	

66 – 6615 Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	3 000.00	
--	----------	--

Régularisation de l'inscription des crédits budgétaires pour l'opération de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales rue du Maire Geiger :

Les crédits budgétaires pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales rue du Maire Geiger, réalisés en début d'année, ont été initialement prévus en section d'investissement pour un montant total d'environ 28 000.00€. Or, il s'est avéré que la nature de ces travaux relevait davantage de l'entretien de l'existant. Par conséquent, il est proposé de rapatrier les crédits relatifs à cette opération en section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 – 615232 Entretien et réparations réseaux		28 000.00€		
023 – Virement à la section d'investissement	28 000.00€			
SECTION D'INVESTISSEMENT				
021 – Virement de la section de fonctionnement			28 000.00€	
21 – 21538 Autres réseaux	28 000.00			

Crédits supplémentaires dans le cadre des opérations d'ordre budgétaire :

Dans le cadre d'un nouveau raccordement électrique, la TVA est remboursée à la commune directement par l'opérateur réseau. D'un point de vue comptable, cela se traduit par des opérations d'ordre budgétaire. Les crédits nécessaires à ces opérations afférents aux raccordements effectués en 2019 (parking du jardin de la saline, espace couvert le forum) n'ont pas été inscrits au budget. Ainsi, il est proposé de voter des crédits supplémentaires pour un total de 678.00€ comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
040 – 2135 Installations générales, agencements, aménagement des constructions		678.00€		

040 – 2762 Créances sur transfert de droits à déduction de TVA				678.00€
--	--	--	--	---------

VU l’instruction budgétaire M14 ;

VU la délibération 2019/47 du Conseil municipal du 3 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019 ;

VU la décision modificative n°1 adoptée lors du conseil municipal du 3 juillet 2019 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615232 : Entretien et réparations réseaux	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 000,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : REMUNERATION PRINCIPALE	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : REMUNERATION PRINCIPALE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	48 000,00 €	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €
D-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00 €	678,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	0,00 €	0,00 €	678,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	678,00 €	0,00 €	678,00 €
D-21538-01 : TRAVAUX ET INSTALLATIONS DE VOIRIE	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	28 000,00 €	678,00 €	28 000,00 €	678,00 €
Total Général		-27 322,00 €		-27 322,00 €

- Mandat spécial participation au salon des Maires 2019

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la collectivité, par un membre de son organe délibérant et avec l'autorisation de celui-ci. Un mandat spécial ne peut donc être confié par l'organe exécutif.

Le mandat spécial, qui exclut les activités courantes de l'élu, doit correspondre à une opération déterminée de façon précise. Sans qu'il soit possible d'en dresser une liste exhaustive, l'organisation d'une manifestation de grande ampleur (festival, exposition), le lancement d'une opération nouvelle (chantier important), un surcroît de travail momentané et exceptionnel (catastrophe naturelle) peuvent être de nature à justifier un mandat spécial.

Dans ce cadre, les frais de déplacement et de séjour sont remboursés dans les conditions applicables aux agents de l'État, c'est-à-dire celles du décret du 3 juillet 2006 *fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État* :

- Le remboursement des frais de transport s'effectue sur la base du transport ferroviaire économique de 2nde classe ;
- Le taux de remboursement forfaitaire des frais de repas est fixé à 15.25€ par repas ;
- Le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement est fixé à 60.00€ par nuitée.

La participation au Salon des Maires 2019, qui se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre 2019, présentant un intérêt dans les affaires communales, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder un mandat spécial pour participer à cette manifestation pour les membres du conseil nommés ci-dessous et le remboursement de leurs frais de mission sur la base des frais réels :

- Mme Lucienne HAAS, Adjointe au Maire
- M. Alfred RINCKEL, Adjoint au Maire
- M. Fabien ACKER, Conseil municipal délégué

Il est précisé que le salon se décompose en deux parties : d'une part, le congrès des maires où seuls les maires sont habilités à participer, d'autre part, le salon des maires à proprement parlé qui permet de découvrir l'état du marché à destination des collectivités territoriales.

VU les articles L2123-18 et R2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux remboursements de frais des élus dans l'exécution des mandats spéciaux ;

VU l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2016, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU l'article 7-1 du décret n°2007-23 du 5 janvier 2007, modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'octroi d'un mandat spécial pour Mme Lucienne HAAS, MM. Alfred RINCKEL et Fabien ACKER dans le cadre de leur participation au Salon des Maires à Paris le 19 novembre 2019 ;
- **PRECISE** que les frais inhérents à cette mission leurs seront remboursés sur présentation d'un état de frais

POINT 6 : RESSOURCES HUMAINES

- Recrutement de vacataires

Dans le cadre de la gestion de la patinoire, il est prévu d'engager deux vacataires pour assurer le fonctionnement de celle-ci.

CONSIDERANT le besoin de recruter des vacataires pour assurer l'accueil et la surveillance de la patinoire prévue dans le cadre des festivités de Noël 2019 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à recruter des vacataires pour assurer l'accueil et la surveillance de la patinoire prévue dans le cadre des festivités de Noël 2019, pour une période allant du 29 novembre 2019 au 22 décembre 2019 inclus.

La rémunération est attachée à l'acte déterminé réalisé. La « vacation » est fixée à 10.04 € brut /heure pour l'acte effectué.

POINT 7 : URBANISME

- Lotissement « rue de la Bergerie »

L'entreprise BEREST, à la suite de la consultation, a été missionnée par la commune pour établir l'étude de faisabilité du lotissement « rue de la Bergerie ».

L'étude tient compte de la viabilisation des deux parcelles et la création d'une voie d'accès sud. L'option à favoriser est d'avoir deux terrains cohérents, de 6 et 8 ares.

Le coût de la viabilisation des deux parcelles plus la voie d'accès Sud est estimée à 97 385€ HT.

L'estimation du coût pour l'aménagement d'une voie verte le long de la rue de la Bergerie a été demandé en plus à l'entreprise BEREST, le montant s'élève à 27 545€ HT.

Le conseil municipal pose la question de la voirie, à savoir, si cette dernière sera du domaine public ou privé.

Après débat, il est proposé de conserver une bande de terrain pour créer une voirie publique et, de ce fait, redécouper les terrains proposés à la vente en soustrayant environ 1 are.

Au regard de ces éléments, auxquels viennent s'ajouter le prix d'achat des terrains par la ville (environ 5 000€/are) ainsi que le positionnement au cœur de Soultz, il est proposé d'établir un prix d'achat des terrains, une fois viabilisés, à 14 500€/are. Ce prix peut être ajusté si besoin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier avec les futurs acquéreurs le montant de 14 500€/are.

VALIDE la proposition de réserve foncière pour la création d'une possible voirie publique

- **Projet Funfrock**

L'entreprise Perspective a pris attache avec les investisseurs identifiés depuis le commencement du projet pour définir avec eux leurs souhaits précis.

Il a également été demandé au conseil municipal de se prononcer quant aux surfaces laissées libres pour la commune.

Lors de la séance du 04/07/2018, le conseil s'est prononcé pour acquérir un certain nombre de m2 :

Extrait délibération n°129 du 04/07/2018

Commune de Sultz/ Forêts	4	Besoin de surfaces : 80 à 160 m ² à définir
		Locaux de réserve pour installation futurs professionnels qui doivent pouvoir être adaptables et loués en logement, le cas échéant

Aujourd'hui, le projet se définit comme un réel espace de vie au sein du centre-ville, avec une nécessité de créer des espaces de stationnement et de passage. De ce fait, il est proposé au conseil municipal, dans un premier temps, de laisser l'entreprise Perspective procéder à la vente de l'ensemble des surfaces, et que la commune négocie pour l'acquisition de l'actuel immeuble des notaires (1 rue du Frohnacker).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de ne pas s'ingérer dans le marché privé dans un premier temps

AUTORISE Monsieur le Maire à continuer les négociations avec le propriétaire du 1 rue du Frohnacker.

- **Mandat de vente de l'écoquartier pour HSBE**

Pour procéder à la commercialisation de l'écoquartier, le conseil municipal, en date du 6 mars 2019, a confié à la société AUGUSTE IMMO, un mandat exclusif de vente. Le retour n'est pas concluant car aucun acheteur ne s'est montré intéressé ni pour l'achat d'un terrain ni pour l'achat du projet présenté par Steve Huber (collaborateur de l'entreprise).

La solution apportée par le collaborateur Steve Huber est de diminuer le prix de vente des terrains.

De ce fait, il est proposé au conseil municipal, de renoncer au mandat exclusif et de proposer la commercialisation à d'autres agences immobilières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

RETIRE le mandat exclusif à la société AUGUSTE IMMO pour la commercialisation des terrains de l'écoquartier

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférent

- **Mise en concurrence pour l'aménagement du square du Froeschwillerbach**

Dans le cadre de la création du square du Froeschwillerbach, concernant l'aménagement de ce dernier, il est nécessaire de procéder à une mise en concurrence des entreprises.

A cet effet, le cahier des charges est le suivant :

- Voie de cheminement entre les deux accès, en matériaux compatibles avec l'esprit du lieu : terre-pierres ou stabilisé renforcé
- Création de quelques possibilités de s'asseoir en réutilisant les pierres de tailles issues de l'ancien pont qui enjambait le Froeschwillerbach en « prolongement » du château Geiger
- Au cœur de square création d'un espace couvert de quelques 20 mètres carrés, une halte pour favoriser la lecture dans cet endroit bucolique ; protection contre le soleil et la pluie
- Maintien si possible de certains arbres existants et proposition d'arbres complémentaires si nécessaire

Le règlement de consultation est le suivant :

- Ligne budgétaire de 25.000 € HT
- Livrables
- Esquisse du projet et précision sur l'espace couvert
- Évaluation budgétaire
- Délai de réalisation
- Critères
- Esquisse : 50%
- Prix : 35%
- Délai : 15%
- Indemnisation pour les entreprises non-retenues
- Jusqu'à 500 € selon la qualité de l'esquisse
- Remise des offres : 29 novembre 2019

Concernant les esquisses rendues par les candidats, il est proposé d'indemniser le temps consacré à ce travail, dans un principe similaire à ce qui a été fait à la Communauté de Communes dans le cadre de l'aménagement du rond-point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le cahier des charges

VALIDE le règlement des consultations

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la consultation des entreprises

- **Terrain à l'arrière des Jardins de la Saline**

Lors de l'élaboration du projet des Jardins de la Saline et du PLU, des espaces ont été réservés pour la commune. Il s'agit notamment des parcelles 132/133/136 section 3 situées à l'arrière du parking des jardins de la Saline, aujourd'hui, ces dernières sont en vente.

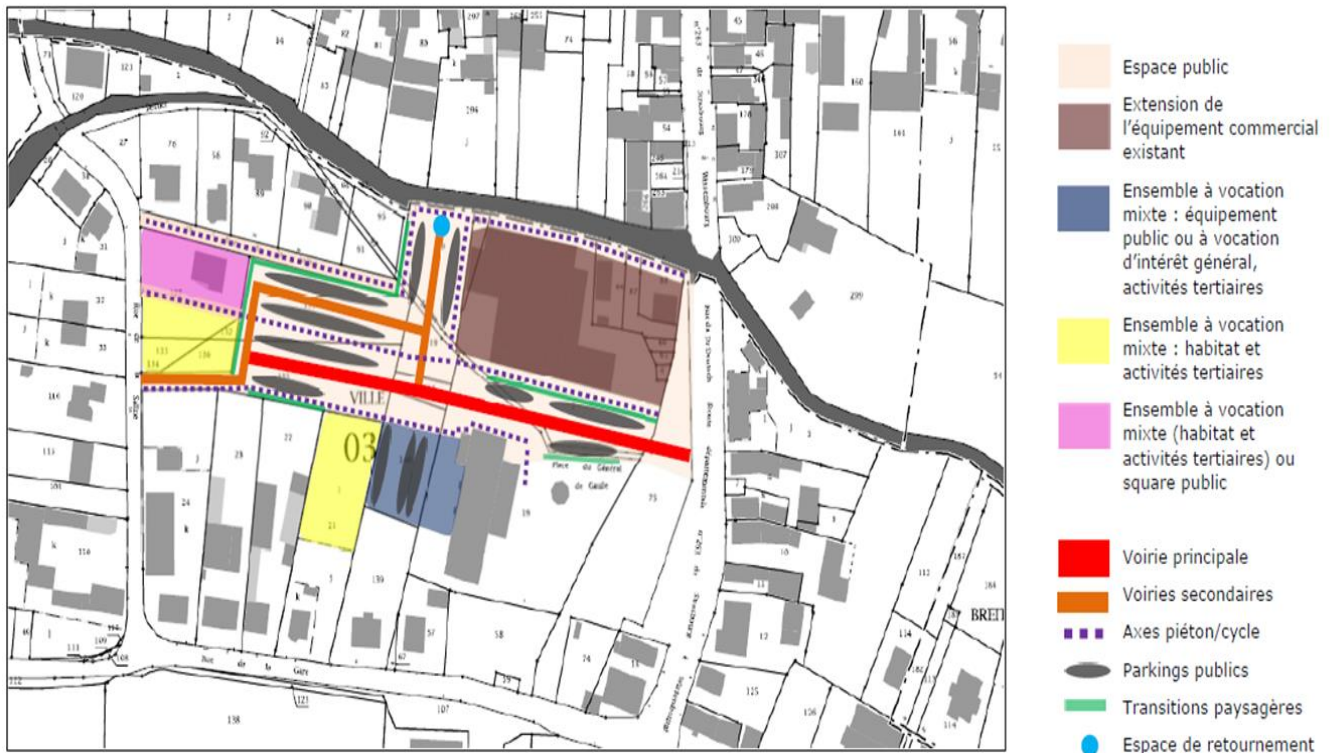
Dans l'acte de vente des terrains en 2010, une clause prévoit un prix d'acquisition de ces parcelles à 7600€/are indexé sur l'indice du coût de la construction.

Ces parcelles ont vocation à accueillir essentiellement des projets pour de l'habitat mixte.

Il est proposé au conseil de ne pas se porter acquéreur dans un premier temps, et de laisser faire le marché privé en ayant un regard sur les projets proposés.

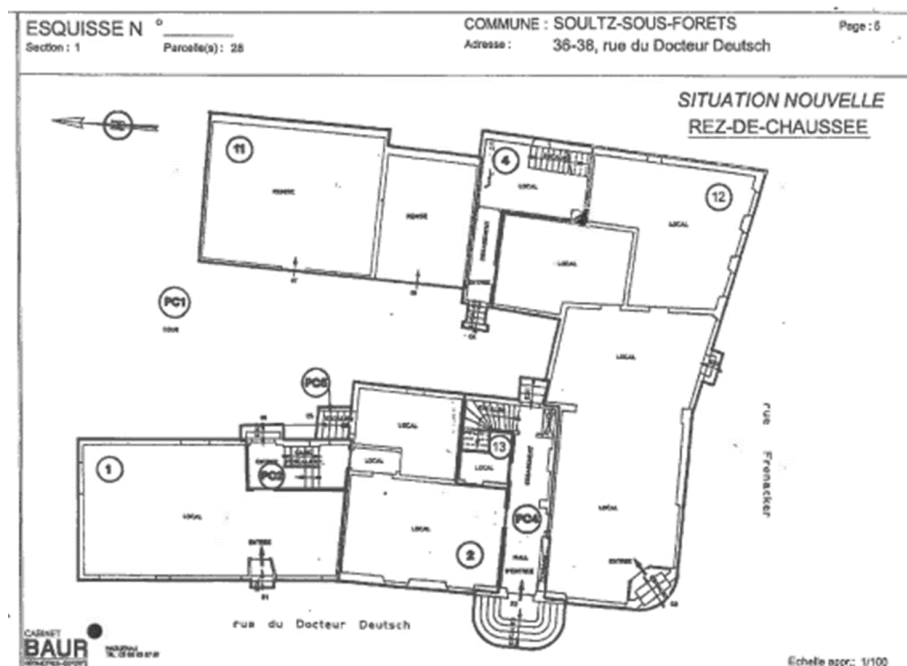
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de ne pas se porter acquéreur pour les parcelles 132/133/136 section 3



- **Modification de destination du local au 36, rue du Docteur Deutsch**

Les propriétaires du local du 36 rue du Docteur Deutsch, souhaitent modifier une partie de leur surface de vente en logement et demande l'aval de la commune pour ce changement de destination. Le conseil craint que ce changement de destination porte préjudice à une exploitation des surfaces commerciales.



Après examen du projet, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à avoir un projet plus précis.

- **Projet rue de la source**

Lors du conseil municipal du 09/01/2019, il a été décidé de procéder aux négociations pour le rachat de terrain au niveau de la rue de la source. Le terrain s'étend sur deux parcelles (section 16 parcelle 52-53) pour une surface totale de 67m². Cette acquisition permet de faire de la rue de la Source une voirie en bonne et due forme, de 4 mètres de large, desservant toutes les maisons dans les règles de l'art. Elle s'inscrit aussi dans l'application de l'emplacement réservé n°10 du PLU destiné à élargir la rue de la Source à 4 mètres et de la prolonger, au-delà de la desserte des maisons, d'un chemin de 2 mètres de large.

Le maire a proposé de racheter les parcelles à une valeur de 4.000 € de l'are.

Le propriétaire est prêt à céder le terrain à l'€ symbolique à condition que la commune enlève le muret sur le terrain cédé et s'engage sur les travaux de voirie, en particulier l'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE l'achat des deux parcelles, section 16 parcelles 52 et 53, pour une contenance totale de 67m² à un prix d'achat de 4 000€/are, soit 2 480€, le muret étant enlevé avant la vente par le propriétaire

VALIDE une mise en œuvre future de l'éclairage public et des travaux de voiries, dans le cadre de la gestion pluriannuelle des travaux de voirie

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférent

- **Prolongement du lotissement de Hohwiller**

M. le Maire rappelle qu'une consultation auprès d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée au cours du mois d'octobre pour la réalisation d'un lotissement à Hohwiller. Les missions à confier à l'MOE se décomposent comme suit :

- Deux missions en tranches fermes :
 - **Etude de faisabilité**
 - Evaluation financière du projet, notamment concernant les coûts des travaux de viabilisation.
 - Définition des contraintes et des opportunités au regard des règles d'urbanisme et du PLU en vigueur.
 - Proposition de scénarios d'aménagement
 - **Permis d'aménager**
- Une mission en tranche conditionnelle :
 - **Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement**

Deux candidatures ont été réceptionnées de la part des cabinets LBSH Ingénierie et Berest.

	Montant forfaitaire en € H.T.	
	BEREST	LBSH INGENIERIE
Tranche ferme - Etude de faisabilité	3 500,00	2 500,00
Tranche ferme – Permis d'aménager	7 500,00	4 500,00
TOTAL TF	11 000,00	7 000,00
Tranche conditionnelle – Mission de maîtrise d'œuvre et direction exécution des travaux	24 750,00	9 500,00
TOTAL TC	24 750,00	9 500,00
TOTAL TF + TC	35 750,00	16 500,00

En sus des missions demandées par le maître d'ouvrage, le cabinet Berest a également proposé 4 options supplémentaires au regard des caractéristiques du projet et de sa localisation :

OPTIONS	
<u>Option 1</u> : Etablissement du dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement pour la gestion des eaux pluviales (surface du projet > 1 ha mais < 20 ha) et pour l'éventuelle destruction de zones humides (> 1000 m ² mais < 10 000 m ² - non compris la réalisation de l'étude zones humides – voir option 2 ci-dessous)	4.500,00 € HT
<u>Option 2</u> : Etude de détermination des zones humides (site en totalité en BDZH)	2.000,00 € HT
<u>Option 3</u> : Si destruction de plus de 1000 m ² de zones humides, recherche des mesures compensatoires y compris application de la méthode des fonctionnalités des zones humides sur le site du lotissement et sur le site de compensation	2.500,00 € HT
<u>Option 4</u> : Recherche de la présence de l'habitat et/ou de l'espèce sonneur à ventre jaune (non compris l'éventuel dossier de dérogation)	1.500,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un lotissement à Hohwiller à l'entreprise LBSH pour un montant de 7 000 € concernant la tranche ferme, et 9 500 € pour la tranche conditionnelle. Cette dernière tranche pourra éventuellement être affermie à la demande du maître d'ouvrage.

AUTORISE M. le Maire à signer le devis y afférent

- **DIA**

34/2019

Réception : 10 octobre 2019

Propriétaire : SCI NONO
Terrain : 3, rue Félix Dournay – Soultz-sous-Forêts
Acquéreur : SCI L'IMMOBILIERE

35/2019

Réception : 16 octobre 2019
Propriétaire : SIMON Frédéric pour 1/2
Terrain : 35, rue de Lobsann - Soultz-sous-Forêts
Acquéreur : M. Alain WENGER

POINT 8 : DIVERS

- Demande de mise en place d'un composteur public

L'entreprise G'sunder vrac a émis la demande de mettre en place un composteur public. Ce dernier sera fermé par un cadenas et répondra à un règlement d'utilisation pour les habitants. Il sera situé à l'arrière du magasin rue de Lobsann à Soultz.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention (Fabien Acker) :

AUTORISE la pose du composteur rue de Lobsann

AUTORISE la mise en place du règlement d'utilisation

- Courrier de l'association Elsass Rallye Raid

L'association Elsass Rallye Raid a pour projet un voyage vers les pays de l'Est de l'Europe et en Afrique, au volant d'une Peugeot 205, dans le cadre d'une mission d'aide humanitaire.

Afin de financer ce projet, l'association sollicite un soutien de la commune. Une demande a également été faite auprès de la communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la demande de subvention de l'association Elsass Rallye Raid dans le cadre de son projet d'aide humanitaire ;

DÉCIDE de l'octroi d'une subvention d'un montant maximum de 500€. Le montant exact sera fonction de la somme allouée par la communauté de communes de l'Outre-Forêt.

- Compteurs communicant GAZ

Lors du conseil municipal du 03 avril 2019, un rappel a été fait concernant l'installation des compteurs communicants gaz GRDF au regard de la délibération de 2014.

À la suite de vérifications, le site d'installation annoncé était la mairie, cependant ce dernier ne peut recevoir le dispositif.

La société GRDF a effectué une visite technique sur le site de l'église protestante, qui a été retenue, comme site d'installation. Cependant ce site ne semble pas opportun pour accueillir

l'installation compte tenu de son statut et de sa situation géographique imposant un avis des ABF.

Le projet sera revu par l'entreprise GRDF.

- Prochaines réunions et manifestations

Le prochain conseil aura lieu le 04/12/2019

La séance est levée à 22h55